



Communication communefaites aux assemblées générales de l'ADSEA 04 (05 06 2025) et de l'APAJH 04 (17 06 2025)

Nous souhaitons, aujourd'hui, attirer l'attention de l'assemblée générale sur un sujet d'une importance stratégique essentielle pour notre avenir collectif : le rapprochement de nos associations, soit l'ADSEA 04 et l'APAJH 04.

Ce processus, s'il est mené avec une volonté de synergie et de complémentarité, il sera susceptible d'apporter de nombreux bénéfices tant pour nos établissements et services respectifs que pour les personnes que nous accompagnons au quotidien.

1. Renforcement de nos capacités et de notre impact

Tout en respectant les compétences et le ou les cœurs de métier de chaque association, nous serons à même de mutualiser certaines fonctions administratives et la gestion de certaines charges. Cela nous permettra d'accroître nos capacités d'intervention, d'élargir notre offre de services et d'améliorer la qualité de l'accompagnement que nous proposons. **En effet, la complémentarité de nos expertises respectives, les échanges sur l'amélioration de nos pratiques constitueront une véritable valeur ajoutée pour répondre plus efficacement aux besoins de plus en plus complexes de nos publics.**

2. Optimisation des ressources et réduction des coûts

Ce rapprochement facilitera la rationalisation de nos activités (ex : partage d'équipements, centralisation de certaines fonctions administratives, coordination d'actions). Ces économies d'échelle et les synergies qui s'en dégageront permettront notamment une gestion plus efficiente de nos budgets, ce qui est devenu crucial dans un contexte de financement souvent contraint et un cadre réglementaire toujours plus exigeant.

3. Renforcement de notre représentativité et de notre influence

Un rapprochement des associations renforcera notre voix auprès des partenaires institutionnels, des financeurs et des autorités publiques. Nous pourrions ainsi défendre plus efficacement nos intérêts communs, participer activement aux politiques publiques et influencer favorablement le cadre réglementaire et financier qui nous concerne.

4. Favoriser l'innovation, la créativité et le développement :

Le rapprochement favorisera nécessairement les échanges d'idées, de bonnes pratiques et d'innovations. En mutualisant nos expériences, nous pourrons développer de nouvelles approches, expérimenter des projets et répondre plus rapidement aux évolutions du secteur médico-social.

L'addition de nos expertises et de nos moyens aussi bien logistiques qu'humains nous permettra également de répondre de façon pertinente aux appels à projet susceptibles d'intéresser nos deux associations.

5. Favoriser la stabilité et la pérennité

Face aux enjeux démographiques, sociaux et économiques, la consolidation de nos structures constitue une réponse stratégique pour assurer la continuité de nos missions respectives sur le long terme. La mutualisation aussi bien de nos moyens que de nos forces de réflexion permettra assurément d'anticiper au mieux les évolutions à venir et de s'adapter plus rapidement aux changements qui, immanquablement, nous attendent.

En conclusion, le rapprochement de nos associations, s'il n'est pas une fin en soi, constitue, par contre, une étape stratégique pour renforcer les actions liées à nos missions respectives, optimiser nos moyens et surtout mieux servir nos publics. Ce rapprochement nécessite, cependant, une démarche transparente, concertée et respectueuse des identités de chacun.

Nous vous invitons donc à envisager cette évolution avec ouverture et confiance, afin que nous puissions ensemble bâtir un avenir plus efficient, plus solide et plus solidaire.

Ce texte a été rédigé le 26 mai 2025 par

Claude TREFFS, Vice-Président de l'ADSEA 04 et Christian Meunier, Vice-Président de l'APAJH 04

et validé par les bureaux de l'ADSEA 04 et de l'APAJH 04